



# **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016**



**Communauté de communes  
de l'Huisne Sarthoise**

*Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale, car il traduit en termes financiers le choix politique des élus. Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses décisions dont le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape. Ce débat est une obligation légale pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants et pour les groupements concernés. Il doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.*

*C'est l'occasion, pour les délégués communautaires, d'examiner l'évolution du budget intercommunal, de définir sa politique d'investissement et sa stratégie financière. Cette première étape du cycle budgétaire est également un élément de sa communication financière.*

*Le DOB n'a aucun caractère décisionnel. Cependant, il rassemble des éléments d'information susceptibles de vous aider dans la préparation du budget primitif dont le vote est fixé au jeudi 7 avril 2016. Par ailleurs, la loi NOTRe fait désormais obligation à notre EPCI de transmettre les éléments du DOB à chaque commune membre, c'est pourquoi un exemplaire de ce document sera adressé à chaque mairie.*

*Pour cette année, le budget communautaire doit être conçu en intégrant dans notre réflexion diverses données :*

- ↳ En 1<sup>er</sup> lieu, des données budgétaires et fiscales qui ne seront connues que dans les derniers temps de la préparation budgétaire, ce qui explique notamment cette date tardive d'adoption du Budget Primitif et la volonté d'éviter la procédure d'adoption d'un budget supplémentaire.*
- ↳ En 2<sup>ème</sup> lieu, la participation de la collectivité à l'effort national de redressement des comptes publics se traduit par une diminution globale pour toutes les collectivités de 3,67 milliards d'euros pour la dotation globale de fonctionnement, soit pour les EPCI une réduction pratiquement identique à celle de 2015. Pour l'Huisne Sarthoise, cela signifie une réduction de sa dotation d'intercommunalité à hauteur de 87 666 € auquel il faut ajouter l'écrêtement de la compensation part salaires soit une perte sur deux années de 186 404 € (l'équivalent de 9,05 points de fiscalité).*
- ↳ En 3<sup>ème</sup> lieu, l'augmentation de 38,9 % du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) soit un montant à prélever et à reverser de 1 milliard d'euros.*
- ↳ En 4<sup>ème</sup> lieu, la revalorisation des valeurs locatives foncières à + 1,01 %.*
- ↳ En 5<sup>ème</sup> lieu, la révision du montant de CVAE étant précisée que pour l'Huisne Sarthoise, elle se traduira, selon les premiers éléments communiqués, par une hausse de 24 878 euros.*
- ↳ En 6<sup>ème</sup> lieu, le passage de la cotisation CNFPT assise sur les salaires de 1% à 0,9%.*

*L'année 2016 est aussi marquée par la mise en œuvre des réformes territoriales et la finalisation du schéma de mutualisation.*

*Aussi, même si ces indicateurs sont le signe d'une nécessaire modération à observer pour l'action publique, la Communauté de communes, à l'instar de toutes les collectivités locales, doit se projeter dans l'avenir et poser dès 2016 les bases pérennes de son développement futur.*

***Le Président**  
**Jean-Carles GRELIER**  
Vice-président du Conseil départemental*

# LE BILAN FINANCIER DE L'ANNEE 2015

## EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	3 522 460,40 €
Recettes	4 024 119,52 €
Résultat de l'exercice 2015	501 659,12 €
Résultat N-1	2 465 780,61 €
Résultat cumulé au 31/12/15	2 967 439,73 €

Pour mémoire : le virement à la section d'investissement inscrit au budget était de 1 796 610 €.

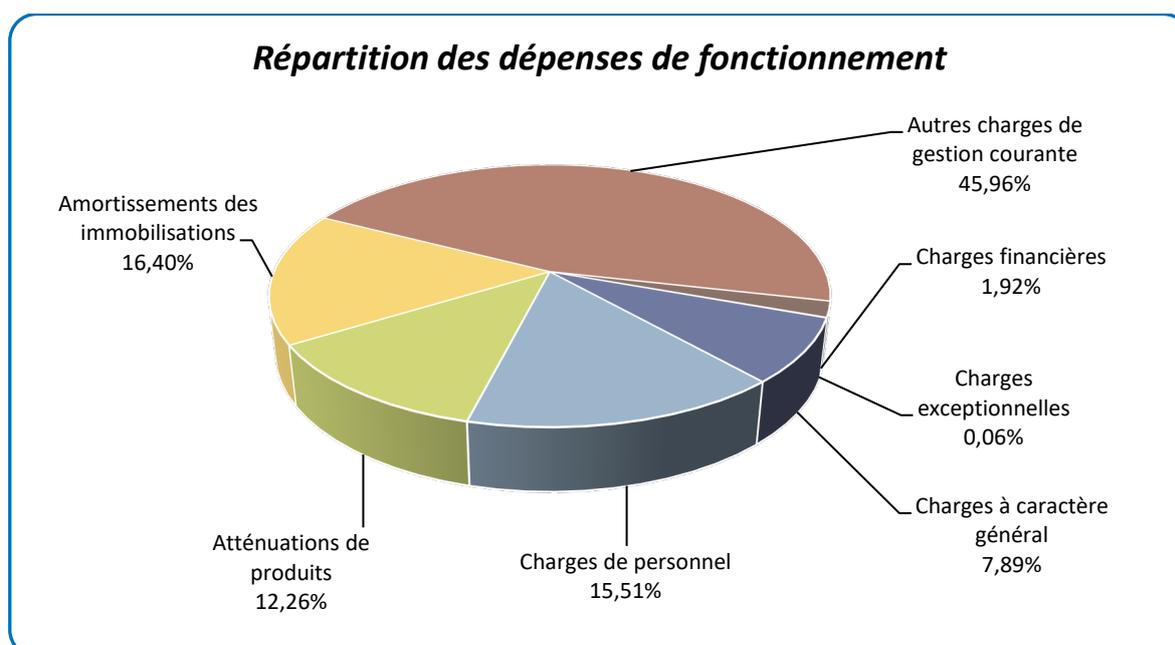
#### LES DEPENSES

		BP 2015	Compte administratif	Solde
chapitre D 011	Charges à caractère général	430 787,00 €	277 944,89 €	152 842,11 €
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	575 650,00 €	546 189,09 €	29 460,91 €
chapitre D 014	Atténuations de produits	446 654,00 €	432 026,00 €	14 628,00 €
chapitre D 022	Dépenses imprévues	120 000,00 €	0,00 €	120 000,00 €
chapitre D 023	Virement à la section d'investissement	1 796 610,00 €	0,00 €	1 796 610,00 €
chapitre D 042	Opérations d'ordre entre sections	475 236,00 €	577 549,33 €	-102 313,33 €
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	1 747 086,00 €	1 618 994,34 €	128 091,66 €
chapitre D 66	Charges financières	67 789,00 €	67 782,75 €	6,25 €
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	589 843,00 €	1 974,00 €	587 869,00 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>6 249 655,00 €</b>	<b>3 522 460,40 €</b>	<b>2 727 194,60 €</b>

#### LES RECETTES

		BP 2015	Compte administratif	Solde
chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	2 465 780,00 €		-0,61 €
chapitre R 013	Atténuations de charges	3 949,00 €	45 150,68 €	-41 201,68 €
chapitre R 042	Opérations d'ordre entre sections	22 196,00 €	22 194,36 €	1,64 €
chapitre R 70	Produits des services et du domaine	36 576,00 €	93 507,68 €	-56 931,68 €
chapitre R 73	Impôts et taxes	3 034 165,00 €	3 068 087,00 €	-33 922,00 €
chapitre R 74	Dotations, subventions et participations	632 432,00 €	635 434,67 €	-3 002,67 €
chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	54 412,00 €	45 453,22 €	8 958,78 €
chapitre R 77	Produits exceptionnels	145,00 €	102 588,91 €	-102 443,91 €
chapitre R 78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00 €	11 703,00 €	-11 703,00 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>6 249 655,00 €</b>	<b>4 024 119,52 €</b>	<b>-240 245,13 €</b>

## LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



### EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2012	2013	2014	2015	2015/2014
Charges à caractère général	250 481 €	283 902 €	315 544 €	277 945 €	↘ -11,92%
Charges de personnel et frais assimilés	336 422 €	375 176 €	397 776 €	546 189 €	↗ 37,31%
Autres charges de gestion courante	1 739 995 €	1 888 308 €	1 642 438 €	1 618 994 €	↘ -1,43%
Charges financières	106 143 €	96 757 €	78 703 €	67 783 €	↘ -13,88%
Charges exceptionnelles	2 370 €	0 €	143 €	1 974 €	

A l'exception des charges de personnel, les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué au cours de l'exercice 2015.

Le chapitre 65 – Autres charges de gestion courante est le principal poste de dépenses de fonctionnement avec un montant total de 1 618 994,34 €.

Ce chapitre comprend l'ensemble des participations et subventions versées par l'EPCI à divers organismes du fait de ses compétences obligatoires ou non telles que :

- Participation du budget général au budget annexe Ordures Ménagères pour 601 610 €
- Subvention au SDIS : 509 682 €
- Subvention au Centre culturel de La Laverie : 146 000 €
- Participation au budget SMPAD : 117 057,50 €
- Participation au Syndicat mixte du Perche Sarthois : 75 315 €
- Subvention à la Mission Locale : 28 358 €
- Participation du budget général au budget annexe RAM pour 27 251 €
- Participation au budget SMPAEBGHS : 3 067,17 €
- Participation au Syndicat mixte d'Aménagement Numérique de la Sarthe : 2 642,30 €
- Diverses participations (CAUE, Sarthe Développement, Association des Communautés de France, Association des Maires, Initiatives Sarthe, ...).

Il comprend également les indemnités des élus pour un montant global de 91 514,02 € (charges comprises).

Malgré la nouvelle contribution au Syndicat mixte d'Aménagement Numérique et l'augmentation des participations aux budgets annexes RAM et OM ainsi qu'au SMPAEBGHS, ce chapitre a subi une baisse de

23 444 €. Cette diminution s'explique par la réduction de la participation au budget SMPAD et la baisse du montant de plusieurs participations et subventions (SDIS, Biennale de la Céramique).

Le chapitre D 042 – Opérations d'ordre entre section enregistre :

- les amortissements des immobilisations qui sont des dotations aux amortissements pour les immobilisations ce qui correspond à une réserve pour le renouvellement de ces biens
- les écritures liées aux cessions (plus ou moins value et sortie du patrimoine du bien cédé).

Ce poste a subi une augmentation considérable en 2015 dans la mesure où la Communauté de communes a procédé à deux cessions à savoir le garage situé dans la zone artisanale du Luart et un véhicule pour un montant total de 102 314,40 €.

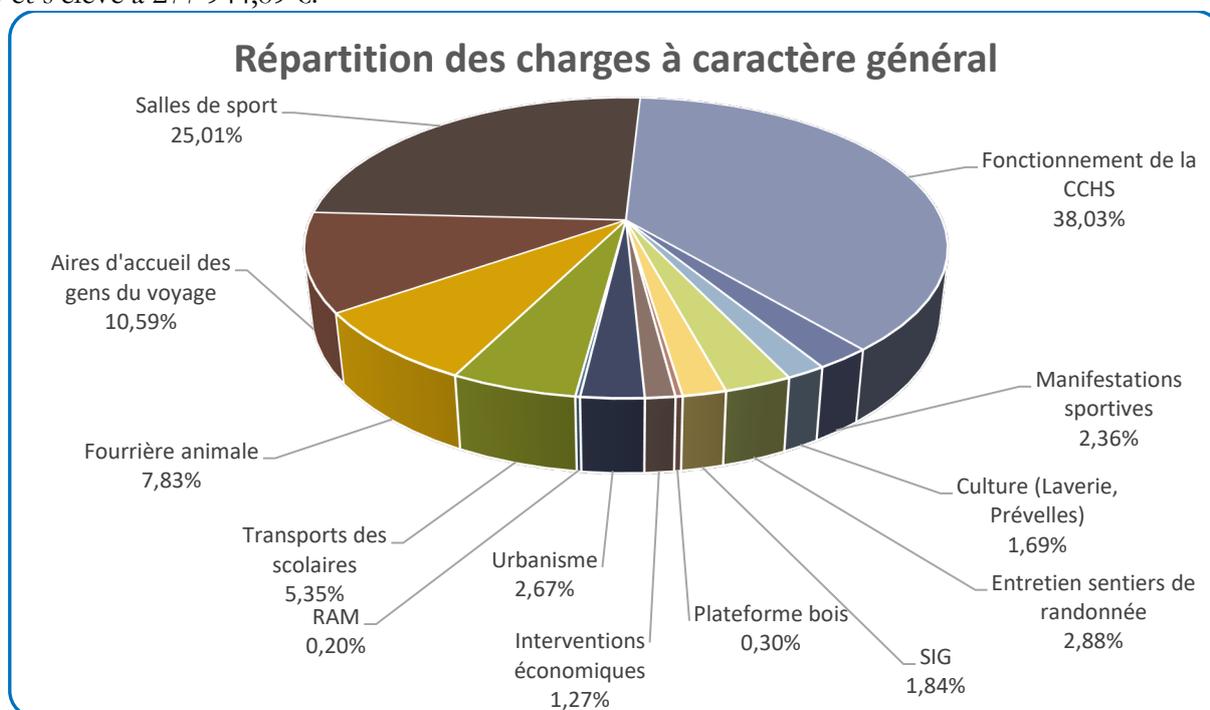
Le troisième poste de dépenses correspond aux charges de personnel qui comprennent la rémunération et les charges salariales pour les fonctionnaires ainsi que les contractuels. Les dépenses de personnel représentent 15,51 % des dépenses de fonctionnement. L'augmentation constatée entre 2014 et 2015 (+ 37 %) est liée :

- au déploiement du service Urbanisme avec le recrutement d'une personne supplémentaire au 1<sup>er</sup> juillet 2015,
- au transfert de personnel concomittant à la prise de compétence RAM au 1<sup>er</sup> septembre 2015,
- à la refacturation par la commune de Tuffé de la mise à disposition de personnel pour la gestion de la salle de sport pour 3 années (2013 à 2015).

Les atténuations de produits correspondent :

- au reversement de CFE au profit du SMPAD pour 363 154 € (augmentation de 6 % par rapport à 2014),
- au dégrèvement de taxe foncière pour les jeunes agriculteurs pour 1 479 €,
- ainsi qu'au FPIC pour un montant de 67 393 € (contre 49 347 € lors de l'exercice précédent).

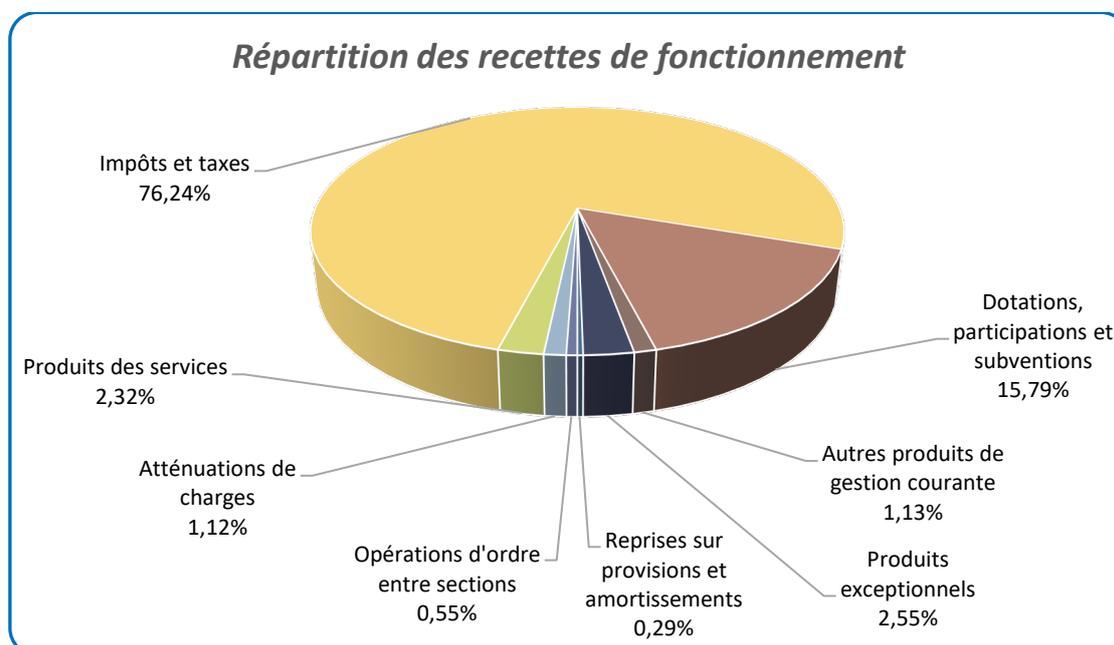
Le chapitre D011 - Charges à caractère général comprend essentiellement les frais de fonctionnement de la Communauté de communes pour le siège, pour l'exercice des diverses compétences statutaires ainsi que pour les différentes manifestations... Ce chapitre a connu une baisse significative (environ – 37 600 € par rapport à 2014) et s'élève à 277 944,89 €.



Les charges financières avec un montant de 67 782,75 € ont subi une diminution de plus de 13,9 % par rapport à 2014 (diminution constante du désendettement de la CCHS).

Les charges exceptionnelles d'un montant budgété de 589 843 € correspondent notamment à des crédits budgétaires faisant office de réserve financière. Ce chapitre enregistre la participation du budget général au budget annexe SPANC pour 1 974 €.

## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



### EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2012	2013	2014	2015		
Impôts et taxes	2 878 631 €	3 046 425 €	3 060 727 €	3 068 087 €	↗	0,24%
Dotations, participations et subventions	833 007 €	763 212 €	748 242 €	635 435 €	↘	-15,08%
Produits des services	44 769 €	52 651 €	46 528 €	93 508 €	↗	100,97%
Autres produits de gestion courante	52 205 €	68 262 €	45 800 €	45 453 €	↘	-0,76%
Produits exceptionnels hors cessions	3 668 €	2 042 €	8 519 €	102 589 €		

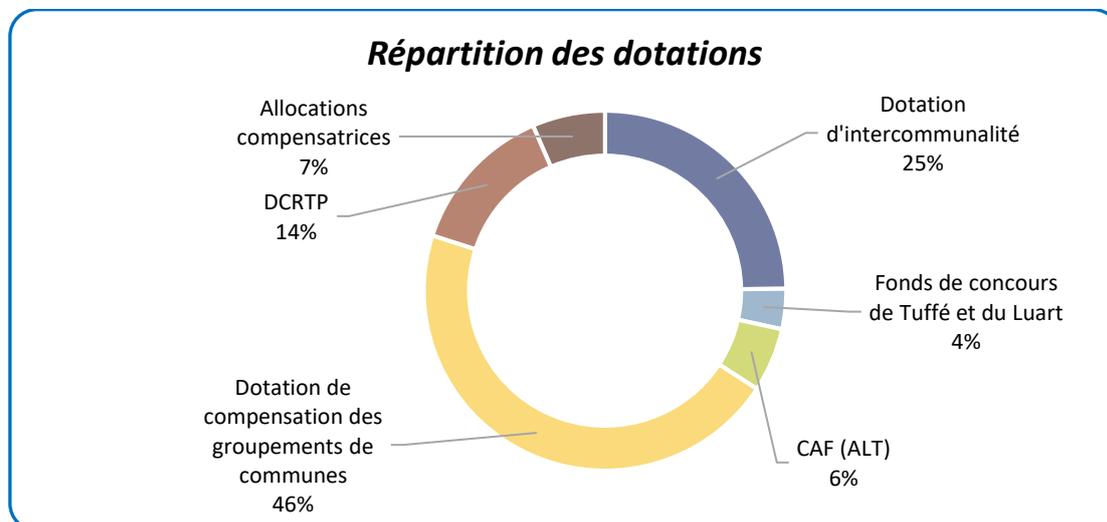
Les impôts et taxes (chapitre R 73) représentent les  $\frac{3}{4}$  des ressources de la CCHS.

Ils se décomposent de la façon suivante :

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : .....	84 392 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties : .....	700 364 €
Taxe d'habitation : .....	923 701 €
CFE hors zone : .....	378 494 €
CFE de zone : .....	363 154 €
Rôles supplémentaires : .....	1 630 €
↪ Compte 73111 – Contributions directes :	2 451 735 €
↪ Compte 73112 – Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises :	447 444 €
↪ Compte 7318 – Autres impôts locaux ou assimilés :	5 360 €
↪ Compte 7323 – FNGIR :	163 548 €
	3 068 087 €

Les dotations, subventions et participations (chapitre R 74) représentent l'autre ressource essentielle de la Communauté de communes à savoir :

- la dotation d'intercommunalité : 157 759 €
- la dotation de compensation des groupements de communes : 290 868 €
- la dotation de compensation de la réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) : 85 995 €
- les allocations compensatrices : 41 310 €
- l'Allocation Logement Temporaire versée par la CAF pour les aires d'accueil : 36 478,46 €
- la participation des communes du Luart et de Tuffé pour les salles de sports : 23 024,21 €.



La diminution du montant des dotations s'explique par la réduction de la dotation de compensation et de la dotation d'intercommunalité de plus 18 % et d'une faible diminution des allocations compensatrices ; cette dernière étant une variable d'ajustement de l'enveloppe normée des concours de l'Etat.

Les produits des services et de la gestion courante (chapitres R 70 et R 75) représentent 3,45 % des recettes de la CCHS. Ces recettes proviennent :

- des revenus des immeubles : 44 846,36 €,
- des séjours des gens du voyage sur les 2 aires d'accueil : 12 263,83 €,
- des mises à disposition de personnel auprès des communes, du centre culturel de La Laverie et du SPANC : 18 924,80 €,
- du remboursement des frais de personnel et des dépenses courantes par les budgets annexes RAM et urbanisme : 54 842,33 €,
- de la refacturation des transports d'animaux par Caniroute ainsi que des taxes foncières aux locataires : 7 476,72 €.

Concernant le chapitre des produits exceptionnels d'un montant de 102 588,91 €, il correspond :

- au remboursement par l'assurance suite à un sinistre pour 129,43 €,
- au remboursement de la part du CNAS pour 145,08 €,
- aux montants perçus pour la reprise d'un ancien véhicule et la cession du garage au Luart pour 102 314,40 €.

Par ailleurs, des titres ont été comptabilisés au chapitre R 013 – Atténuations de charges pour un montant de 45 150,68 € ce qui correspond aux remboursements des cotisations pour deux agents en détachement et au remboursement d'un congé paternité.

De plus, les provisions constituées en 2007 pour des impayés de loyers ont été reprises pour un montant de 11 703 € (chapitre R78 – Reprises sur amortissements et provisions).

Le chapitre R 042 – Opérations d'ordre entre sections comptabilise l'amortissement des subventions perçues pour la construction de la plateforme bois et d'un bâtiment relais.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	576 235,45 €
Recettes	756 917,70 €
Résultat de l'exercice 2015	180 682,25 €
Résultat N-1	159 409,60 €
Résultat cumulé au 31/12/15	340 091,85 €

### LES DEPENSES

		BP 2015	Compte administratif	Solde
chapitre D 040	Opérations d'ordre entre sections	22 196,00 €	22 194,36 €	1,64 €
chapitre D 041	Opérations d'ordre patrimoniales	9 555,00 €	9 554,28 €	0,72 €
chapitre D 020	Dépenses imprévues	150 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €
chapitre D 16	Emprunts et dettes assimilées	188 290,00 €	188 285,37 €	4,63 €
chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	548 147,00 €	66 883,02 €	481 263,98 €
chapitre D 204	Subventions d'équipement versées	597 690,00 €	236 465,00 €	361 225,00 €
chapitre D 21	Immobilisations corporelles	370 500,00 €	25 561,48 €	344 938,52 €
chapitre D 23	Immobilisations en cours	984 215,00 €	13 391,94 €	970 823,06 €
chapitre D 26	Participations et créances rattachées à des participations	15 000,00 €	13 900,00 €	1 100,00 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>2 885 593,00 €</b>	<b>576 235,45 €</b>	<b>2 309 357,55 €</b>

### LES RECETTES

		BP 2015	Compte administratif	Solde
chapitre R 001	Solde d'exécution d'investissement reporté	159 409,00 €	0,00 €	-0,60 €
chapitre R 021	Virement de la section de fonctionnement	1 796 610,00 €	0,00 €	1 796 610,00 €
chapitre R 024	Produit des cessions	109 000,00 €	0,00 €	109 000,00 €
chapitre R 040	Opérations d'ordre entre sections	475 236,00 €	577 549,33 €	-102 313,33 €
chapitre R 041	Opérations d'ordre patrimoniales	9 555,00 €	9 554,28 €	0,72 €
chapitre R 10	Dotations, fonds divers et réserves	213 783,00 €	169 814,09 €	43 968,91 €
chapitre R 13	Subventions d'investissement	122 000,00 €	0,00 €	122 000,00 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>2 885 593,00 €</b>	<b>756 917,70 €</b>	<b>1 969 265,70 €</b>

## LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

### Répartition des dépenses d'investissement



Les subventions d'équipement versées (chapitre D 204) plus connues sous le vocable « fonds de concours » représentent une part conséquente des dépenses d'investissement de la Communauté de communes à savoir 41 % des dépenses totales.

Les emprunts au chapitre 16 s'élèvent à 188 285,37 € ce qui correspond au remboursement du capital au titre de l'exercice pour les emprunts souscrits par la CCHS.

Au chapitre D 20 – Immobilisations incorporelles, un certain nombre de dépenses ont été enregistrées notamment :

- l'assistance technique pour l'élaboration du PLU de Beillé : .....2 868,00 €
- le solde de l'étude concernant du projet d'équipement aquatique : .....4 440,00 €
- l'étude de faisabilité portant sur l'extension du bâtiment ICOFOR : .....3 000,00 €
- l'étude pré-opérationnelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : .....30 556,80 €
- l'étude de faisabilité et les relevés topographiques pour le projet de construction d'un ensemble dédié à l'enfance à Tuffé.....7 680,00 €
- le renouvellement des droits d'utilisation des logiciels Segilog et Geide-Pro : ..... 4 966,56 €
- l'acquisition d'antivirus pour l'ensemble du parc informatique .....2 364,00 €
- la refonte du site internet de la Communauté de communes : .....9 046,80 €
- l'acquisition de divers logiciels (certificats électroniques, licences Exchange, ...) .....2 460,86 €.

Le solde d'un montant de 481 263,98 € correspond notamment aux crédits inhérents :

- à l'assistance technique pour l'élaboration du PLUI ( 390 000 €) et pour l'élaboration des PLU des communes (47 132 €),
- à l'étude pré-opérationnelle pour l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (7 443,20 € dont restes à réaliser de 5 130 €),
- à différentes études dont celle relative à la faisabilité du Relais d'Assistants Maternelles à Tuffé, celle sur l'extension d'un bâtiment relais et celle sur l'aménagement d'un bâtiment communautaire suite acquisition,
- au solde de l'étude (étude de programmation) confiée au cabinet Ingénierie Sportive et Culturelle relative au centre aquatique pour 9 900 €,
- à une réserve de 5 000 €,
- au solde du compte Concessions et droits similaires pour 6 968,78 €.

Des immobilisations corporelles (chapitre D 21) ont également été comptabilisées pour :

- l'acquisition d'œuvres pour La Laverie ..... 4 000,00 €
- l'acquisition d'un véhicule pour le responsable technique ..... 15 905,56 €
- l'acquisition de matériel informatique et de mobilier pour La CCHS ..... 1 754,06 €
- l'acquisition de matériel informatique et de mobilier pour le service instruction du droit des sols (recrutement d'un 3<sup>ème</sup> agent au 01/07/15).....2 431,46 €
- l'acquisition de matériels divers (téléphones portables et radiateurs pour les locaux des gardiens des aires d'accueil.) ..... 1 470,40 €.

Les immobilisations en cours correspondent aux différents travaux réalisés par la CCHS en 2015 à savoir :

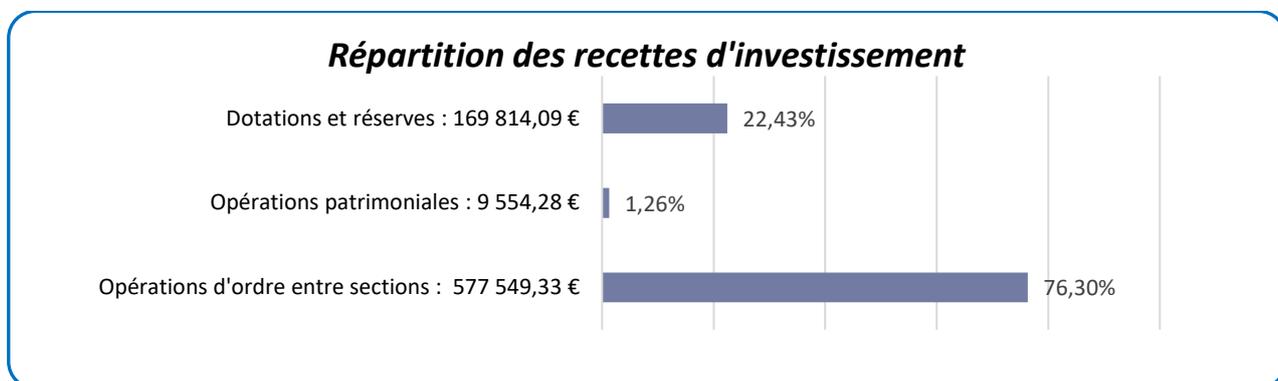
- le solde à payer relatif à la taxe d'aménagement pour la construction d'un bâtiment blanc aux Ajeux (bâtiment loué à la société ICOFOR depuis mai 2013),
- le changement de la résistance électrique du ballon d'eau chaude à la salle de sports de Tuffé,
- les frais relatifs aux travaux de réaménagement de la cyber-base de La Ferté-Bernard pour 5 873,04 €,
- les frais de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un atelier relais au Ajeux pour 890 €.

Le solde d'un montant de 970 823,06 € correspond essentiellement aux crédits inhérents :

- aux travaux de réaménagement pour 300 000 € suite à l'acquisition d'un bâtiment pour les services de la CCHS (abandon de l'acquisition des anciens locaux de la DDT),
- à la construction d'un bâtiment blanc aux Ajeux pour 599 110 € (dont restes à réaliser de 24 110 € HT au titre de la maîtrise d'œuvre).
- à divers travaux dans les salles de sport, à la résidence d'artistes de Prévelles, ...

Au chapitre D 26 – Participations et créances rattachées à des participations, l'adhésion à l'Agence France Locale a été comptabilisée pour la somme de 13 900 € (cf paragraphe sur la dette).

## **LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**



Les recettes émises s'élèvent à 756 917,70 € et se décomposent de la façon suivante :

- ⇒ les recettes purement budgétaires (elles ne génèrent aucun mouvement de trésorerie) :
    - les amortissements des immobilisations (chapitre R 040) ..... 475 234,93 €
    - les écritures liées à la cession du garage du Luart ..... 102 314,40 €
    - les régularisations liées à la gestion patrimoniale (chapitre R 041) ..... 9 554,28 €
    - l'excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) ..... 163 297,40 €
- 750 401,01 €**
- ⇒ la recette génératrice de trésorerie (elle finance les investissements de la CCHS) :
    - le FCTVA ..... 6 516,69 €.

## LES RESTES A REALISER 2015

N° compte	N° opération	Intitulé	Montant
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			
202		<b>Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et numérisation du cadastre</b> (Assistance PLU Beillé)	5 975 €
2031		<b>Frais d'études</b> (OPAH et solde étude centre aquatique)	15 030 €
2051		<b>Concessions, droits similaires et licences</b> (solde refonte site internet, acquisition licences)	2 704 €
2041412		<b>Subventions versées aux communes - Bâtiments et installations</b>	280 431 €
2183		<b>Matériel informatique</b>	1 139 €
2188		<b>Autres immobilisations corporelles</b>	584 €
2313		<b>Constructions</b>	
	<b>3315</b>	Construction d'un bâtiment blanc (HT)	24 110 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>			<b>329 973 €</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			
1311		<b>Subventions d'équipement transférable - Etat et établissements nationaux</b>	115 000 €
1313		<b>Subventions d'équipement transférable - Département</b>	7 000 €
<b>TOTAL RECETTES</b>			<b>122 000 €</b>

Résultat d'investissement cumulé au 31/12/15.....	340 091,85 €
Dépenses – Restes à réaliser .....	329 973,00 €
Recettes – Restes à réaliser.....	122 000,00 €
Résultat après restes à réaliser 2015.....	132 118,85 €

## LA DETTE

### La répartition de la dette auprès des établissements prêteurs

Les 3 emprunts en cours de la CCHS sont répartis auprès de 2 établissements bancaires :

- le Crédit Local de France : montant emprunté pour 2 008 630 € soit 68 % de la dette,
- et la Caisse d'Epargne pour 950 000 €.

Tous les prêts sont à taux fixe.

PRETEUR	MONTANT EMPRUNTE	DATE PRÊT	DUREE (année)	TAUX	PERIODICITE	DATE DERNIERE ECHEANCE
Crédit Local de France	609 796 €	01/12/1998	20	5,44%	annuelle	01/12/2018
Crédit Local de France	1 398 834 €	14/12/2000	19	6,10%	annuelle	01/02/2020
Caisse d'Epargne	950 000 €	25/12/2009	15	3,77%	trimestrielle	25/12/2024

## Le coût de la dette

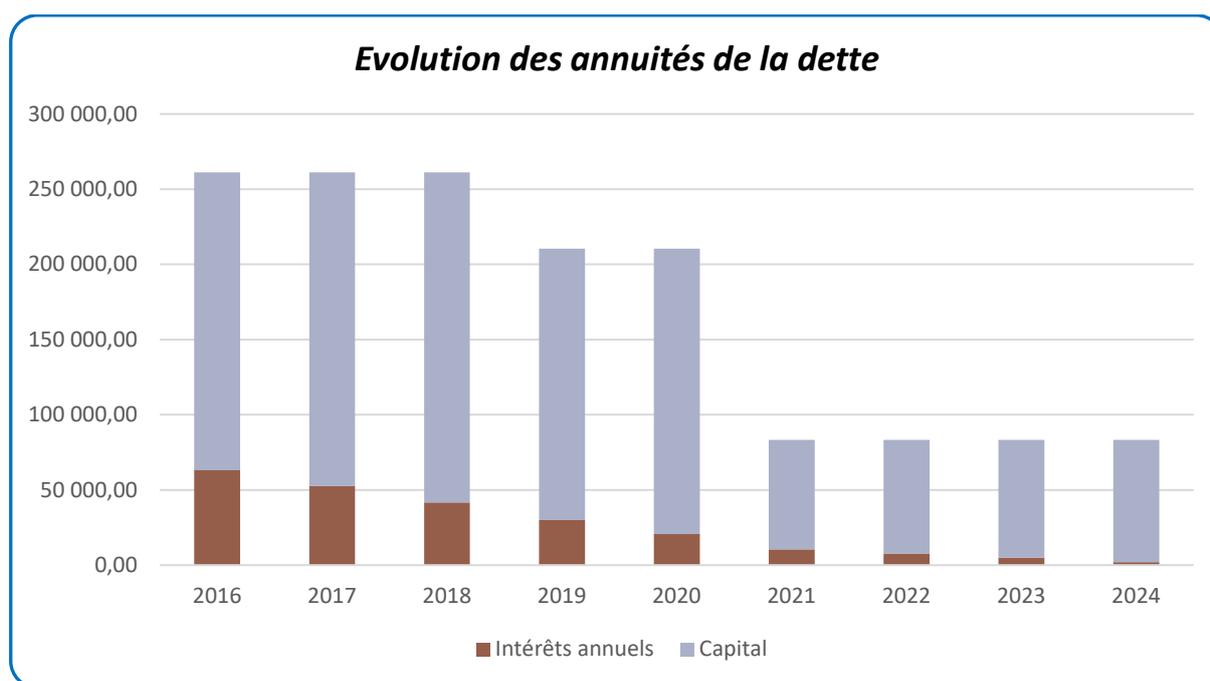
	Au 01/01/2014	Au 01/01/2015	Au 01/01/16
Encours de la dette :	1 733 768,36 €	1 492 663,30 €	1 304 377,93 €
Taux moyen :	4,77%	5,10%	5,10%
Durée moyenne :	15,8	18,0	18,0
Durée résiduelle moyenne :	4,85	6,67	5,67

L'encours de la dette par habitant est de 50,44 € par habitant au 1<sup>er</sup> janvier 2016 contre 57,90 € au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et 67,34 € au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Le taux d'endettement pour la CCHS s'élève à 1,46 années en 2016 contre 1,38 années en 2015. Cela correspond à la durée nécessaire à la collectivité pour rembourser la totalité du capital de sa dette si elle y consacrait tout son autofinancement brut.

## L'évolution de la dette

Les charges financières continuent à diminuer de manière significative à savoir une baisse de plus de 43 % entre 2012 et 2016 dans la mesure où la Communauté de communes n'a pas souscrit de nouveaux emprunts au cours des derniers exercices.



## Adhésion à l'Agence France Locale

La Communauté de communes a décidé lors du conseil du 4 avril 2015, de souscrire à l'Agence France Locale en vue de préparer l'avenir. Cette agence est une société publique détenue par des collectivités territoriales dont la vocation est de proposer des prêts bancaires à ses membres. L'Agence France Locale emprunte directement sur le marché obligataire et redistribue cette ressource financière sous forme de prêts bancaires classiques (crédits à long terme ou prêts relais) à ses membres.

L'entrée au sein de l'Agence France Locale s'est effectuée avec un apport de capital de 13 900 € calculé en fonction de l'encours de dette. Cette somme est engagée pour une période de 10 ans.

## LES INDICATEURS FINANCIERS

### ☞ Capacité d'autofinancement

↳ <b>Résultat de l'exercice</b>		<b>501 659,12 €</b>
↳ Dotations aux amortissements (C 68)	+	475 234,93 €
↳ Reprise sur amortissements (C 78)	-	11 703,00 €
↳ Différences sur réalisations positives reprises au compte de résultat (C 676)	+	26 233,67 €
↳ Différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat (C 776)	-	0 €
↳ Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés (C 675)	+	76 080,73 €
↳ Produits des cessions (C 775)	-	102 314,40 €
↳ Quote-part des subventions virées au résultat de l'exercice (C 777)	-	22 194,36 €
<b>CAF</b>		<b>942 996,69 €</b>

**Le montant de la CAF permet d'augmenter le fonds de roulement et de couvrir la totalité des dépenses réelles d'investissement :**

- ↳ à savoir, le remboursement des emprunts :
 

Capital	188 285,37 €	}	261 258,20 €
Intérêts	72 972,83 €		
- ↳ les dépenses d'équipement pour 342 301,44 €.

### ☞ Coefficient d'autofinancement courant

↳ Dépenses de fonctionnement		3 522 460,40 €
↳ Opérations d'ordre (C 67 + C 68)	-	577 549,33 €
↳ Remboursement de la dette en capital (C1641)	+	188 285,37 €
<b>Total</b>		<b>3 133 196,44 €</b>
↳ Produits réels de fonctionnement	/	3 887 633,25
<b>Coefficient d'autofinancement courant</b>		<b>0,806</b>

**Le seuil d'alerte est à 1.** Lorsque le ratio est supérieur à 1, la collectivité ne peut plus autofinancer ses investissements et doit recourir à de nouveaux emprunts par exemple, ou encore conduire une politique de restriction budgétaire, réduisant les possibilités de la collectivité à se développer.

# LE BUDGET ANNEXE – ORDURES MENAGERES

Dépenses	2 155 811,00 €
Recettes	<u>2 150 412,00 €</u>
Résultat de l'exercice 2015	- 5 399,00 €
Résultat N-1	<u>7 201,20 €</u>
Résultat cumulé au 31/12/15	1 802,20 €

## LES DEPENSES

Code	Libellé	BP 2015	Compte administratif	Solde
chapitre D 011	Charges à caractère général	916 255,00 €	916 255,00 €	0,00 €
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	1 239 556,00 €	1 239 556,00 €	0,00 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>2 155 811,00 €</b>	<b>2 155 811,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Les chapitres D 011 (participation à la collecte et au traitement des ordures ménagères) et D 65 (participation au fonctionnement du syndicat) enregistrent la participation au SMIRGEOMES pour un montant total de 2 089 987 € pour 2015 contre 1 971 146 € pour 2014 soit une augmentation de 6,03 %.

Par ailleurs, compte tenu des difficultés financières rencontrées par le SMIRGEOMES, la Communauté de communes a validé, lors de la séance du 18 décembre 2014, le versement d'une régularisation exceptionnelle d'un montant de 65 824 €, somme qui a été mandatée sur le budget 2015 au chapitre D65.

## LES RECETTES

Code	Libellé	BP 2015	Compte administratif	Solde
chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	7 201,00 €	0,00 €	-0,20 €
chapitre R 73	Impôts et taxes	1 547 000,00 €	1 548 802,00 €	-1 802,00 €
chapitre R 77	Produits exceptionnels	601 610,00 €	601 610,00 €	0,00 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>2 155 811,00 €</b>	<b>2 150 412,00 €</b>	<b>-1 802,20 €</b>

Les impôts et taxes correspondent à la perception de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Quant au chapitre R 77 – Produits exceptionnels, il enregistre la participation du budget général à la collecte et au traitement des ordures ménagères.

Conformément à la délibération n°14-04-2015-015 prise en conseil communautaire le 14 avril 2015, la clé de répartition concernant la participation au SMIRGEOMES est de 72 % pour la TEOM et 28 % pour la Communauté de communes.

# LE BUDGET ANNEXE – SPANC

Dépenses	2 494,91 €
Recettes	<u>2 495,50 €</u>
Résultat de l'exercice 2015	0,59 €
Résultat N-1	<u>0,00 €</u>
Résultat cumulé au 31/12/15	0,59 €

## LES DEPENSES

Code	Libellé	BP 2015	Compte administratif	Solde
chapitre D 011	Charges à caractère général	1 800,00 €	1 800,00 €	0,00 €
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	346,00 €	146,82 €	199,18 €
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	174,00 €	173,41 €	0,59 €
chapitre D 68	Dotations aux amortissements et provisions	883,00 €	374,68 €	508,32 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>3 203,00 €</b>	<b>2 494,91 €</b>	<b>708,09 €</b>

Au cours de l'année, la Communauté de communes a eu recours aux services du cabinet GETUDES afin de mettre à jour le contrat de délégation suite à l'évolution des normes notamment concernant le dispositif de sanction qui consiste en une majoration de la redevance due pour les usagers récalcitrants (chapitre D 011). Deux agents de la Communauté de communes sont en charge des dossiers SPANC : l'un pour la partie administrative et l'autre pour les aspects techniques. Dans ce contexte, des frais de personnel sont affectés au budget annexe SPANC via le chapitre D 012. De plus, conformément à la délibération n°17-12-2015-013 du 17 décembre 2015, des admissions en non-valeur ont été enregistrées au chapitre D 65 dans la mesure où les recettes correspondantes n'ont pu être recouvrées.

## LES RECETTES

Code	Libellé	BP 2015	Compte administratif	Solde
chapitre R 70	Vente de produits finis et prestations de services	1 229,00 €	521,50 €	707,50 €
chapitre R 74	Subventions d'exploitation	1 974,00 €	1 974,00 €	0,00 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>3 203,00 €</b>	<b>2 495,50 €</b>	<b>707,50 €</b>

Au chapitre R 70, ont été comptabilisées les surtaxes perçues au titre des contrôles de bon diagnostic réalisés en 2015 (versement sous forme d'acomptes de la part de la SAUR). Pour l'équilibre du budget annexe, une participation du budget général à hauteur de 1 974 € a été enregistrée (chapitre R 74).

# LE BUDGET ANNEXE – ZA SCEAUX SUR HUISNE

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	5 736,80 €
Recettes	<u>5 736,80 €</u>
Résultat de l'exercice 2015	0,00 €
Résultat N-1	<u>- 27,22 €</u>
Résultat cumulé au 31/12/15	- 27,22 €

### LES DEPENSES

Code	Libellé	BP 2015	Compte administratif	Solde
chapitre D 002	Résultat de fonctionnement reporté	28,00 €	0,00 €	0,78 €
chapitre D 011	Charges à caractère général	14 850,00 €	5 736,80 €	9 113,20 €
chapitre D 042	Opérations d'ordre entre sections	170 134,00 €	0,00 €	170 134,00 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>185 012,00 €</b>	<b>5 736,80 €</b>	<b>179 247,98 €</b>

### LES RECETTES

Code	Libellé	BP 2015	Compte administratif	Solde
chapitre R 042	Opérations d'ordre entre sections	6 500,00 €	5 473,75 €	1 026,25 €
chapitre R 70	Produits des services et du domaine	163 258,00 €	0,00 €	163 258,00 €
chapitre R 74	Dotations et participations	14 999,00 €	0,00 €	14 999,00 €
chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	255,00 €	263,05 €	-8,05 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>185 012,00 €</b>	<b>5 736,80 €</b>	<b>179 275,20 €</b>

La section de fonctionnement enregistre :

↳ pour un montant total de 5 736,80 € au chapitre D 011, les frais généraux (électricité, eau, taxe foncière, entretien des espaces verts ...)

↳ le fermage concernant le terrain mis à disposition d'agriculteurs au chapitre R 75.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	5 473,75 €
Recettes	<u>0,00 €</u>
Résultat de l'exercice 2015	- 5 473,75 €
Résultat N-1	<u>- 304 436,10 €</u>
Résultat cumulé au 31/12/15	- 309 909,85 €

### LES DEPENSES

Code	Libellé	BP 2015	Compte administratif	Solde
chapitre D 001	Solde d'exécution d'investissement reporté	304 437,00 €	0,00 €	0,90 €
chapitre D 040	Opérations d'ordre entre sections	6 500,00 €	5 473,75 €	1 026,25 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>310 937,00 €</b>	<b>5 473,75 €</b>	<b>1 027,15 €</b>

### LES RECETTES

Code	Libellé	BP 2015	Compte administratif	Solde
chapitre R 040	Opérations d'ordre entre sections	170 134,00 €		170 134,00 €
chapitre R 016	Emprunts et dettes assimilées	140 803,00 €		140 803,00 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>310 937,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>310 937,00 €</b>

La section d'investissement sert exclusivement à établir la gestion des stocks de terrains (prise en compte des frais d'aménagement de la zone pour augmenter la valeur des stocks et diminution des stocks lors de la vente de terrains...).

A la fin de l'exercice, les stocks ont été réévalués afin de tenir compte des opérations réalisées en 2015 pour un montant total de 5 473,75 €.

En septembre 2014, le conseil communautaire a décidé de vendre un terrain situé sur cette zone d'activités au prix de 8,80 € HT le m<sup>2</sup> pour une surface de 500 m<sup>2</sup>. Cependant, l'entrepreneur n'a pas donné suite pour l'instant.

# LE BUDGET ANNEXE – URBANISME

Conformément à l'arrêté préfectoral n°DIRCOL 2015-009 du 24 avril 2015, la Communauté de communes « est habilitée à instruire les déclarations et demandes d'autorisation relatives au droit des sols de toutes les communes, sous forme de prestations de services... ». Aussi, le Conseil a validé la création d'un budget annexe propre dédié au service urbanisme selon l'instruction budgétaire et comptable M14 à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015. Ce budget annexe est financé en totalité par les redevances des communes utilisatrices du service soit 19 communes.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	43 874,31 €
Recettes	42 744,84 €
Résultat de l'exercice 2015	- 1 129,47 €

### LES DEPENSES

Code	Libellé	BP 2015	Compte administratif	Solde
chapitre D 011	Charges à caractère général	5 490,00 €	4 911,35 €	578,65 €
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	41 000,00 €	38 962,96 €	2 037,04 €
chapitre D 023	Virement à la section d'investissement	9 390,00 €	0,00 €	9 390,00 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>55 880,00 €</b>	<b>43 874,31 €</b>	<b>12 005,69 €</b>

Les principales dépenses de ce budget annexe correspondent aux charges de personnel pour les 3 « agents instructeurs » (chapitre D 012) et aux frais de fonctionnement du service (chapitre D 011).

### LES RECETTES

Code	Libellé	BP 2015	Compte administratif	Solde
chapitre R 70	Produits des services et domaines	55 880,00 €	42 744,84 €	13 135,16 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>55 880,00 €</b>	<b>42 744,84 €</b>	<b>13 135,16 €</b>

Le chapitre R 70 enregistre les redevances des communes ce qui représente pour 2015 un montant total de 40 345,30 € (3,16 € par habitant). Par ailleurs, les frais liés à l'intégration des PLU dans le logiciel ont été refacturés aux communes pour 2 399,54 €.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	7 010,40 €
Recettes	<u>0,00 €</u>
Résultat de l'exercice 2015	- 7 010,40 €

### LES DEPENSES

Code	Libellé	BP 2015	Compte administratif	Solde
chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	8 000,00 €	7 010,40 €	989,60 €
chapitre D 21	Immobilisations corporelles	1 390,00 €	0,00 €	1 390,00 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>9 390,00 €</b>	<b>7 010,40 €</b>	<b>2 379,60 €</b>

Le chapitre D 20 – Immobilisation incorporelles comptabilise les frais liés à l'acquisition d'un logiciel dédié au suivi des dossiers ainsi qu'à l'intégration des PLU dans ledit logiciel.

### LES RECETTES

Code	Libellé	BP 2015	Compte administratif	Solde
chapitre R 021	Virement de la section de fonctionnement	9 390,00 €	0,00 €	9 390,00 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>9 390,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>9 390,00 €</b>

### ⇒ LES RESTES A REALISER 2015

N° compte	Intitulé	Montant
<u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u>		
202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et numérisation du cadastre	884,00 € (*)
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>884,00 €</b>
<u>RECETTES D'INVESTISSEMENT</u>		
Néant		
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>0,00 €</b>

(\*) Frais pour l'intégration des PLU de 4 communes dans le logiciel RADS

Résultat d'investissement cumulé au 31/12/15.....	- 7 010,40 €
Dépenses – Restes à réaliser .....	<u>884,00 €</u>
Recettes – Restes à réaliser.....	<u>0,00 €</u>
Résultat après restes à réaliser 2015.....	- 7 894,40 €

# LE BUDGET ANNEXE – RAM

La Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise a pris la compétence Relais Assistantes Maternelles le 1<sup>er</sup> septembre 2015. Dans ce cadre, le Conseil communautaire a approuvé par délibération n°04-06-2015-014, la création d'un budget annexe RAM reposant sur la nomenclature M14.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	20 868,48 €
Recettes	<u>32 715,65 €</u>
Résultat de l'exercice 2015	11 847,17 €

### LES DEPENSES

Code	Libellé	BP 2015	Compte administratif	Solde
<b>chapitre D 011</b>	Charges à caractère général	6 980,00 €	1 941,79 €	5 038,21 €
<b>chapitre D 012</b>	Charges de personnel et frais assimilés	18 430,00 €	14 390,71 €	4 039,29 €
<b>chapitre D 023</b>	Virement à la section d'investissement	11 800,00 €	0,00 €	11 800,00 €
<b>chapitre D 65</b>	Autres charges de gestion courante	12 000,00 €	4 535,98 €	7 464,02 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>49 210,00 €</b>	<b>20 868,48 €</b>	<b>28 341,52 €</b>

Les chapitres D 011 et D 012 correspondent respectivement aux frais de fonctionnement du RAM ainsi qu'aux salaires. La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) qui subventionne une partie du fonctionnement du RAM a versé à la CCHS une partie de la subvention 2015 ; le solde sera perçu lors de la production du bilan d'activité dans le premier trimestre 2016. L'EPCI a reversé au CCAS de La Ferté-Bernard la part de ladite subvention pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2015 (chapitre D 65).

### LES RECETTES

Code	Libellé	BP 2015	Compte administratif	Solde
<b>chapitre R 74</b>	Subventions d'exploitation	49 210,00 €	32 715,65 €	16 494,35 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>49 210,00 €</b>	<b>32 715,65 €</b>	<b>16 494,35 €</b>

Le Relais d'Assistants Maternels est principalement financé par :

- la Caisse d'Allocations Familiales via le dispositif de Contrat Enfance Jeunesse (versement d'un acompte au titre de 2015 pour un montant de 5 464,65 €),
- le budget général pour un montant de 27 251 €.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	5 426,15 €
Recettes	<u>0,00 €</u>
Résultat de l'exercice 2015	- 5 426,15 €

### LES DEPENSES

Code	Libellé	BP 2015	Compte administratif	Solde
chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	1 450,00 €	801,48 €	648,52 €
chapitre D 21	Immobilisations corporelles	10 350,00 €	4 624,67 €	5 725,33 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>11 800,00 €</b>	<b>5 426,15 €</b>	<b>6 373,85 €</b>

Les dépenses d'investissement réalisées en 2015 correspondent aux acquisitions pour l'équipement du service tels que du matériel pédagogique, des licences et du matériel informatique pour le 2<sup>ème</sup> agent du RAM recruté à compter du 4 janvier 2016.

### LES RECETTES

Code	Libellé	BP 2015	Compte administratif	Solde
chapitre R 021	Virement de la section de fonctionnement	11 800,00 €	0,00 €	11 800,00 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>11 800,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>11 800,00 €</b>

### ⇒ LES RESTES A REALISER 2015

N° compte	Intitulé	Montant
<u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u>		
2051	Concessions, droits similaires et licences	634,00 € (*)
2183	Matériel informatique	1 380,00 € (*)
2188	Autres immobilisations corporelles	1 164,00 € (*)
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>3 178,00 €</b>
<u>RECETTES D'INVESTISSEMENT</u>		
Néant		
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>0,00 €</b>

(\*) Acquisition de matériel pédagogique pour les ateliers itinérants et matériel informatique pour le 2<sup>ème</sup> agent du RAM

Résultat d'investissement cumulé au 31/12/15.....	- 5 426,15 €
Dépenses – Restes à réaliser .....	3 178,00 €
Recettes – Restes à réaliser.....	<u>0,00 €</u>
Résultat après restes à réaliser 2015.....	- 8 604,15 €

# LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR 2016

## LES RECETTES

### LES IMPOTS

Promulguée le 29 décembre 2015, la Loi de Finances pour 2016 annonce une revalorisation des valeurs locatives de 1,01 % contre 0,9 % en 2015.

Par conséquent, les recettes fiscales 2016 s'établiraient de la façon suivante :

	PRODUIT FISCAL 2015			PREVISIONNEL 2016		
	Bases	Taux	Montants	Bases	Taux constants	Montants
Taxe foncière sur le bâti	28 240 461	2,48%	700 364 €	Calcul sur les bases 2015 + 1,01%	2,48%	707 437 €
Taxe foncière sur le non bâti	2 053 319	4,11%	84 392 €		4,11%	85 244 €
Taxe d'habitation	25 587 319	3,61%	923 701 €		3,61%	933 032 €
Rôles supplémentaires			6 990 €			
CFE hors zone	14 506 868	2,61%	378 494 €	Calcul sur les bases 2015 +1,01%	2,61%	382 453 €
CFE zone	1 870 487	19,42%	363 154 €		19,42%	366 917 €
CVAE			447 444 €	Mail DDFIP du 30/10/15		472 322 €

**2 904 539 €**

**2 947 405 €**

Hors hypothèse des rôles supplémentaires, le produit fiscal devrait augmenter en 2016 de 42 866 € sachant que la CVAE s'élèverait à 472 322 € soit une hausse de 24 878 €.

Par ailleurs, la Communauté de communes percevra la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) pour compenser la perte des recettes liées à la réforme de la TP. Les services fiscaux ont notifié à la CCHS les montants provisoires desdites dotations qui sont équivalents à ceux des 3 dernières années soit :

- FNGIR : + 163 548 €,
- et DCRTP : + 85 995 €.

La loi de finances prévoit également une diminution des allocations compensatrices de fiscalité directe locale de 18 % environ ce qui devrait représenter une perte de 7 435,80 € pour l'Huisne Sarthoise.

### LES DOTATIONS

La Communauté de communes perçoit au titre des recettes non fiscales la Dotation Globale de Fonctionnement qui se décline en :

- ⇒ Dotation d'intercommunalité,
- ⇒ Dotation de compensation des groupements de communes.

Initialement prévue pour 2016, l'entrée en vigueur de la réforme de la DGF a été repoussée courant 2017.

Les collectivités territoriales contribuent depuis 2014 à l'effort de redressement des finances publiques. Cette contribution est répartie entre chaque catégorie de collectivités territoriales au prorata des dépenses totales. Elle viendra ainsi minorer leur DGF. Selon la loi de finances 2016, les collectivités locales sont appelées à

contribuer à l'effort de redressement des comptes publics à travers un prélèvement de 3,67 milliards d'euros imputé sur la DGF dont 621 millions d'euros pour les EPCI.

Aussi, la dotation d'intercommunalité devrait baisser de 87 666 € environ soit un montant estimé à 70 094 € contre 157 759 € en 2015.

Les chiffres définitifs seront communiqués vers la mi-mars.

## LE FPIC

	2012	2013	2014	2015
FPIC pour l'ensemble intercommunal (€)	48 703	89 022	202 148	274 852
Part pour l'EPCI (€)	14712	28 898	49 347	67 393
Montant au niveau national (Millions d'euros)	150	360	570	720

Depuis 2012, l'ensemble intercommunal contribue au Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales.

Pour 2016, le montant du prélèvement de l'ensemble intercommunal devrait augmenter puisque ce mécanisme de prélèvement reversement enregistre une hausse au niveau national de + 38,9 % soit 1 milliard d'euros contre 720 millions en 2015. Pour la CCHS, le montant demandé devrait se situer entre 90 000 € et 100 000 €.

## LES PARTICIPATIONS

De par ses compétences statutaires, la Communauté de communes participe au financement d'un certain nombre d'organismes.

### ⇒ SMPAD

L'analyse du compte administratif 2015 pour le SMPAD est la suivante :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	345 628,84 €	919 544,70 €
Recettes	1 441 018,50 €	401 072,20 €
<b>Résultat exercice</b>	<b>1 095 389,66 €</b>	<b>- 518 472,20 €</b>
Résultat reporté	998 000,92 €	482 406,57 €
<b>Résultat cumulé au 31/12/15</b>	<b>2 093 390,58 €</b>	<b>- 32 069,63 €</b>

La participation de la Communauté de communes au budget SMPAD s'est élevé à 117 057,50 € en plus du reversement de CFE de zone de 363 154 € soit un montant total de 480 211,50 €.

En effet, conformément à la convention établie entre le SMPAD et la CCHS, cette dernière reverse la CFE de zone au syndicat. Pour rappel, la Communauté de communes avait versé en 2014 une somme globale de 498 758,86 €.

Lors de son Débat d'orientations Budgétaires le 8 mars 2016, le Comité Syndical devrait retenir au titre de ses orientations budgétaires notamment :

↳ les opérations susceptibles d'être engagées en 2016 :

Pour la zone des Ajeux :

- ↳ Réaménagement du bâtiment occupé par la société BOSCH,
- ↳ Aménagements liés à l'arrivée de nouvelles activités ou à la « fermeture » de sites existants (murs, portails, enseignes, aménagements paysagers, plateformes),
- ↳ Entretien paysager hors contrat (renouvellement de végétaux).

Pour la zone du Coutier :

- ↳ Finition des travaux liés à l'aménagement paysager de la zone : stationnements, plantations, signalétique, etc.,
- ↳ Prolongement de la voirie pour l'accès à la parcelle de 5 ha 58,
- ↳ Viabilisation de parcelles en fonction des demandes d'installation (électricité, eau, etc.),
- ↳ Réfection de certaines parties de voirie.

↳ la reconduction des crédits pour l'achat de terrains au Coutier.

Par ailleurs, en application de la Loi NOTRe, une réflexion devra être menée sur la pérennité du Syndicat notamment sur son éventuelle dissolution ou sur le remplacement du Département par une autre collectivité disposant de la compétence économique, en l'occurrence la Région des Pays de la Loire.

Cette réflexion devra être menée dans le courant de l'année 2016. Un cabinet pourra assister le Syndicat au cours de cette réflexion et en particulier dans l'hypothèse où la dissolution est envisagée afin de réaliser les opérations de liquidation de la structure.

Ce syndicat se réunira le jeudi 7 avril prochain pour voter son budget.

## ⇒ LA LAVERIE

Le Centre culturel de La Laverie est un établissement public à caractère industriel et commercial relevant de la compétence de la Communauté de communes qui lui alloue un complément de prix.

Le Conseil d'administration se réunira prochainement pour adopter son budget. Selon les premières orientations et le Compte administratif 2015, il devrait être demandé à la Communauté de communes de participer à hauteur identique à l'an passé, soit 150 000 € se répartissant en :

- ↳ un versement de 146 000 € au titre de la participation de la CCHS pour le fonctionnement de la structure,
- ↳ un crédit de 4 000 € pour l'acquisition d'œuvres d'artistes exposants, crédit géré en direct par la CCHS.

## ⇒ SMPAEBGHS

Pour mémoire, le Syndicat Mixte du Parc d'Activités Economiques Brières Gesnois – Huisne Sarthoise a été créé le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Ce syndicat a pour objet la réalisation d'études de faisabilité, l'acquisition de terrains, l'aménagement, la promotion et la commercialisation d'un parc d'activités économiques situé à la sortie autoroutière Beillé - La Chapelle Saint Rémy – Connerré.

Au cours de l'année 2014, l'étude de faisabilité technico-financière de la future zone d'activités économiques a été menée à son terme. Une nouvelle étude a été réalisée dans le courant de l'année 2015 sur l'impact en termes budgétaire et financier pour les Communautés de communes du Pays des Brières et du Gesnois et de l'Huisne Sarthoise. Le Comité syndical a pris acte lors du conseil du 16 décembre 2015 de sa volonté de mener à bien ce projet qui demeure intact et du manque de lisibilité au niveau des évolutions institutionnelles

et financières des collectivités membres qui ne permet pas de prendre instantanément des orientations stratégiques.

## ⇒ SMIRGEOMES

Bien que la compétence déchets ménagers soit déléguée au SMIRGEOMES, elle n'en demeure pas moins un pan important de l'action communautaire tant sur des aspects représentatifs que budgétaires :

- représentatifs : par l'engagement des élus de l'Huisne Sarthoise dans les différentes instances du Syndicat Mixte dont le Bureau et l'animation de commissions et par les décisions prises,
- budgétaires au travers du poids de la participation annuelle.

Le SMIRGEOMES a terminé sa procédure budgétaire 2015 avec une présentation du DOB le 9 octobre 2015, et le vote du budget le 4 décembre dernier.

La situation financière du SMIRGEOMES s'est considérablement dégradée sur la période 2012/2013. Une légère amélioration constatée dès 2014 a été poursuivie en 2015. Ceci s'explique par la restriction des dépenses de fonctionnement et une politique restreinte concernant les projets d'investissement.

☞ En 2016, la participation de la Communauté de communes sera de 2 201 466 € soit une augmentation de 5,33 % (+ 111 479 €) par rapport à 2015.

☞ La compétence ordures ménagères est basée sur un double financement :

- par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,
- par une participation du budget général selon un ratio 72 % (taxe) – 28 % (budget général).

La commission Déchets ménagers et le Bureau ont émis un avis favorable à une prise en charge de 28 % par le budget général de la participation au SMIRGEOMES.

Dans ces conditions, la répartition serait la suivante :

Contribution 2016 au SMIRGEOMES	2 201 466,00 €
Résultat n-1	1 802,20 €
<b>TOTAL A FINANCER</b>	<b>2 199 663,80 €</b>

<b>Participation du Budget général CCHS (28%)</b>	<b>615 905,86 €</b>
<b>TEOM (72%)</b>	<b>1 583 757,94 €</b>

## ⇒ SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS

La participation au SDIS au titre de l'année 2016 s'élève à 468 692 € :

- soit une diminution de 8,04 % par rapport à l'année précédente qui s'explique essentiellement par la modification du mode de calcul de la contribution,
- ce qui représente un coût par habitant de 18,13 € (population totale au 01/01/16 : 25 858 habitants).

## ⇒ LE PERCHE SARTHOIS

La procédure budgétaire 2016 du Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois est terminée avec une présentation du DOB le 14 décembre 2015 et le vote du budget 2016 le 27 janvier.

Pour 2016, la cotisation par habitant est maintenue à 3 € comme les trois dernières années ce qui fait une participation de 75 444 € (25 148 habitants x 3 €) pour la CCHS soit une augmentation de 0,17 % par rapport à 2015.

## ⇒ LA MISSION LOCALE SARTHE NORD

L'Huisne Sarthoise est statutairement compétente pour participer à la PAIO qui a fusionné avec d'autres structures pour devenir la Mission Locale pour le Nord Sarthe.

Par manque d'informations à ce jour, l'hypothèse retenue concernant le montant de la participation à la Mission Locale est le maintien de la cotisation à 1,10 € par habitant soit une subvention de l'ordre de 28 445 €.

## ⇒ SMANS

Par arrêté préfectoral en date du 28 novembre 2013, l'EPCI est compétent en matière d'aménagement numérique. Dans cet objectif, l'Huisne Sarthoise adhère au Syndicat Mixte d'Aménagement Numérique de la Sarthe. Au titre de 2015, la Communauté des communes a versé une participation de 2 642,30 € à savoir 0,10 € par habitant. Pour 2016, le montant devrait légèrement évoluer du fait de l'augmentation de la population de référence (montant prévisionnel : 2 647,40 € sur la base de 26 474 habitants – population DGF 2015).

## ⇒ PARTICIPATIONS DIVERSES

Par ailleurs, la Communauté de communes va continuer son partenariat avec d'autres organismes tels que :

- le CAUE (1 500 €),
- l'Association des Maires de Sarthe,
- l'Assemblée des Communautés de France (2 706,90 €),
- Initiatives Sarthe (150 €),
- l'Association La Céramique à Prévelles,
- etc...

## LES EFFECTIFS

A titre liminaire, il est à noter l'abaissement du taux de cotisation CNFPT de 1% à 0,90 % au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Par ailleurs, la loi NOTRe fait obligation aux EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant une commune de 3 500 habitants de présenter la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Concernant les avantages en nature et le temps de travail, la CCHS consacrera une partie de l'année 2016 à refondre son protocole ARTT qui date du 26 novembre 2001 et qui aujourd'hui n'est plus adapté au fonctionnement de la structure. A ce jour, tous les agents travaillent sur une base hebdomadaire de 37 heures 30, ce qui leur ouvre droit à 12 jours d'ARTT.

Par ailleurs, chaque agent peut bénéficier d'une participation à la prévoyance invalidité et à la mutuelle dans les conditions fixées par délibérations du Conseil communautaire.

Concernant la structure et l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel et rémunérations, l'évolution sur les 4 dernières années est la suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2012	2013	2014	2015	2015/2014
Charges de personnel et frais assimilés	336 422 €	375 176 €	397 776 €	546 189 €	↗ 37,31%

Outre les traditionnels avancements d'échelon et de grade,

- pour 2014, il est à noter :
  - le démarrage du service instruction en droit des sols avec les recrutements d'un chargé de mission et d'un instructeur en droit des sols,
  - le recrutement d'une chargée de communication (temps non complet : 20%).

- Pour 2015, la hausse s'explique par :
  - le renforcement du service instruction en droit des sols avec l'arrivée d'un deuxième instructeur.
  - le déploiement du service RAM avec le recrutement suite au transfert de compétence d'une animatrice RAM.

Pour 2016, les charges de personnel devraient avoisiner les 684 600 € soit une augmentation de 138 411 € correspondant à :

- la création d'un troisième poste d'instructeur,
- le recrutement de la deuxième animatrice RAM depuis le 4 janvier dernier,
- le recrutement de l'adjointe du DGS depuis le 22 février,
- les avancements de grade de deux agents au grade d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe,
- les avancements d'échelon du Directeur Général des Services, de la Responsable administrative et financière, du Technicien, de l'Assistante Comptabilité Ressources Humaines et de l'Agent technique en charge de l'entretien des locaux.

Le tableau des effectifs hors hypothèse de la création d'un troisième poste d'instructeur serait le suivant :

EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Fondement
<b><u>Administratifs</u></b>					
Directeur territorial	A	1	1		
Attaché territorial	A	1	1		
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	1		
Rédacteur	B	1	0		
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	0		
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	2		
Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1		
<b><u>Techniques</u></b>					
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1		
Agent de maîtrise principal	C	1	1		
Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	0	5 heures	
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	2		
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	5 heures	
<b><u>Urbanisme</u></b>					
Attaché territorial	A	1	1		Article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 – CCD de 3 ans à compter du 1 <sup>er</sup> octobre 2014 – IB 588
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	1		
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1		
<b><u>Relais Assistantes Maternelles Parents Enfants</u></b>					
Educateur de jeunes enfants	B	1	1		
Assistant socio-éducatif	B	1	1		Article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 – CDD de 1 an renouvelable une fois à compter du 4 janvier 2016 – IB 500
<b><u>Emplois fonctionnels</u></b>					
DGS de 20 000 à 40 000 habitants	A	1	1		
<b><u>Emplois de cabinet</u></b>					
Collaborateur de cabinet	A	1	1		Article 110 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

## LES PROJETS

Pour 2016, la Communauté de communes concentrera son action sur :

- le lancement du suivi animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat,
- l'avancement de la démarche PLU intercommunal,
- l'élaboration du schéma de mutualisation des moyens en application de la loi du 16 décembre 2010,
- l'intégration de 9 communes au sein de l'EPCI dans le cadre du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale,
- la préparation du transfert des compétences (tourisme, eau et assainissement, développement économique...) dans le cadre de la loi NOTRe,
- le rattachement de l'OPH à la CCHS à compter du 01/01/17,
- la construction d'un atelier relais sur la zone des Ajeux,
- l'extension de l'atelier relais occupé par la société ICOFOR,
- la construction d'un bassin de rétention des eaux d'incendie à Tuffé,
- l'acquisition des parcelles non encore commercialisées des zones d'activité,
- la construction de l'antenne RAM à Tuffé,
- la poursuite des procédures d'urbanisme communales.

## LES REFLEXIONS

Diverses réflexions vont pouvoir être poursuivies ou lancées en 2016 :

- ↳ celle concernant l'aménagement numérique du territoire,
- ↳ celle relative à la dissolution éventuelle du SMPAD,
- ↳ une concernant un transfert de compétence en matière d'équipements aquatiques,
- ↳ une concernant l'élargissement de la Communauté de communes et un éventuel passage en fiscalité professionnelle unique.

## SCHEMA DE MUTUALISATION

La Communauté de communes a engagé la réflexion sur le schéma de mutualisation.

Après une réunion d'information, elle a retenu le Cabinet KPMG pour l'assister dans l'élaboration de ce document.

Un diagnostic a été établi après entretiens avec les maires et secrétaires de mairie. Sur cette base, des ateliers portant sur les prises de compétence futures (eau, assainissement, tourisme), les pistes de mutualisation (services fonctionnels, services techniques, etc.), le pacte financier et fiscal seront organisés prochainement.

Compte tenu de son état d'avancement, le schéma devrait être adopté selon toute vraisemblance dans l'année.

# LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES PROPOSEES POUR 2016

## LES ORIENTATIONS 2016

Lors du Débat d'Orientations Budgétaires, il convient de procéder à plusieurs arbitrages à savoir :

### ➤ L'évolution de la fiscalité

Le Conseil communautaire doit se positionner sur la majoration ou le maintien des taux concernant les contributions directes sachant que les bases locatives doivent augmenter de 1,01 %.

Pour votre information, voici les derniers comparatifs de taux (*donnés 2014*) :

Taux des impôts locaux	Taux d'imposition (%)			
	CCHS	Département	Région	France
Taxe d'habitation	3,61	4,48	5,15	4,54
Taxe foncière sur les propriétés bâties	2,48	3,37	3,76	4,21
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	4,11	6,59	8,14	11,83
Cotisation foncière des entreprises				
<i>au titre de la fiscalité additionnelle</i>	2,61	2,96	4,12	5,06
<i>au titre d'une FPZ</i>	19,42	21,54	22,52	21,58
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	7,46	8,81	12,84	11,29

### ➤ La reconduction des fonds de concours

Le Conseil communautaire doit se positionner sur la reconduction de cette politique de soutien auprès des communes du territoire pour leurs investissements ainsi que sur le montant consacré.

## LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

A l'occasion du DOB, les collectivités territoriales ont également l'obligation de se positionner sur leurs engagements pluriannuels.

Par conséquent, pour l'exercice 2016, il est proposé la reconduction des opérations pluriannuelles déjà inscrites du fait des demandes contractuelles sollicitées essentiellement dans le domaine économique et de l'aménagement du territoire :

- ↳ la commercialisation des terrains de l'espace économique communautaire VAL ACTIV située à Sceaux sur Huisne,
- ↳ le projet de la zone intracommunautaire Brières Gesnois – Huisne Sarthoise,
- ↳ l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.